7856

ATTESTATION D'AMENAGEMENT

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNE
N° 1076
(arrêté ministériel du 2 Juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport de personnes dans les conditions suivantes :
Genre : **TCP** Carrosserie : **BUS**
Marque : **MAN** Type : **A37 60 3P**

N° d'identification du véhicule : **WMAA37ZZ8BR008306**

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	0	0	0	0	0	0	0	0
Assis (hors strapontins)	24	24	24	24	0	0	0	0
Strapontins	0	2	2	0	0	0	0	0
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0	0	1	2	0	0	0	0
Accompagnateur(s) obligatoire(s)	0	0	0	0	0	0	0	0
Debout	82	79	71	66	(a)	(a)	(a)	(a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	107	106	99	93				

(a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document.

CONFIGURATIONS COUCHEES	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Couchés								
Strapontins								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assis								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministéreil susvisé
Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome

Véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 37
Vitesse maximale 90 km/h sur route et 70 km/h en exploitation

Fait à Evry, le 27 Juillet 2010
Le constructeur

MAN Camions & Bus SAS
12, Avenue du Bois de l'Epine
CP 8005 COURCOURONNES
91008 EVRY Cedex
Tél. : 01.69.47.16.00 / Fax : 01.60.78.75.34
RCS Evry B 318 919 065
TVA/CE : FR 35 318 919 065

EXPLICATIONS DE LA REDACTION :
A à B : correspond à un TCP BUS de grande capacité pouvant transporter des adultes assis et debout
C à D : correspond à un TCP BUS de grande capacité pouvant transporter des adultes assis et debout ainsi une ou deux personne(s) en fauteuil roulant